



Fiche formation

"Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie"

Intitulé de la Formation : « **CQUALI** » - (Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie)

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Finalités

Sauver des vies humaines et réduire les risques

Objectifs

Par la réalisation d'exercices pratiques et simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation :

- De diriger des opérations de lutte contre un incendie se déclarant à bord d'un navire,
- D'inspecter, d'entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction incendie,
- D'effectuer une enquête, d'établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- Durée en heures de formation : **centre 32 heures** (18 heures théorique et 14 heures de pratique)
- **8 à 16 stagiaires** (maximum)
- Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- Validation des acquis : Titre homologué par le Ministère des Transports

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation à la «qualification avancée à la lutte contre l'incendie» menant au u certificat correspondant (CQUALI).

Ce certificat est soumis **à revalidation quinquennale**.

Texte(s) de référence

Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQUALI) et son annexe I.

Site : <https://www.ucem-nantes.fr/>

Prérequis

- Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée avant l'entrée en formation.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Toute personne embarquée sur un navire, soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de base à la sécurité et dont la revalidation est requise

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Avoir atteint la norme de compétence minimale requise, décrite au tableau A-VI/3.
- Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Programme de formation

	CQUALI	Comporte les matières suivantes :	Durée	
			Théorique	Pratique
Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie	Cours théorique et exercices pratiques	<p>« Réduire au minimum le risque incendie, faire face à des situations d'urgence dues à un incendie » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodes de lutte incendie en mer et au port, organisation, stratégie et commandement. • Extinction par l'eau et incidence sur la stabilité, précautions et mesures correctives. • Communication et coordination durant les opérations de lutte. • Contrôle de la ventilation et de l'extracteur de fumée. • Contrôle des circuits de combustibles et circuits électriques. • Risques résultant des procédés de lutte (réactions chimiques, distillation sèche ...) • Lutte contre un incendie mettant en cause des marchandises dangereuses. • Précautions en matière d'entreposage et de manutention de matériaux (peintures...) • Encadrement et gestion des blessés. • Procédures de coordination avec les équipes d'incendie à terre. • « Organiser et entraîner les équipes incendie » : • Préparation des plans d'urgence. • Compositions des équipes incendie et effectifs. • Stratégies de lutte relatives aux différentes parties du navire. • « Inspecter et entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction de l'incendie » : • Dispositifs de détection, d'extinction (fixes, portatifs, mobiles ...), accessoires, matériels de secours et de sauvetage, EPI, matériel de communication. • Visites réglementaires, visites de classification et prescriptions. • « Effectuer une enquête et établir des rapports d'incidents ayant entraîné un incendie » : • Evaluation de la cause des incidents. 	18h	14h
		Total de la formation CQUALI		

Validation de la formation

Evaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. L'apprenant doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Moyens pédagogiques et équipements

Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules

Salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie (FBLI)

Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Pour l'évaluation

- Appréciations ; Grilles d'évaluation ; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

	2020	2021	2022	Jusqu'à fév. 2023
Taux de réussite	100%	100%	100%	100% *

Équivalences

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

Nous consulter.

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (euse) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ✚ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ✚ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel
3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (cf. *dossier de candidature*)
- ✚ Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)
- ✚ Accusé de réception du dossier par courriel
- ✚ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ✚ Convocation des candidats retenus.
Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel